

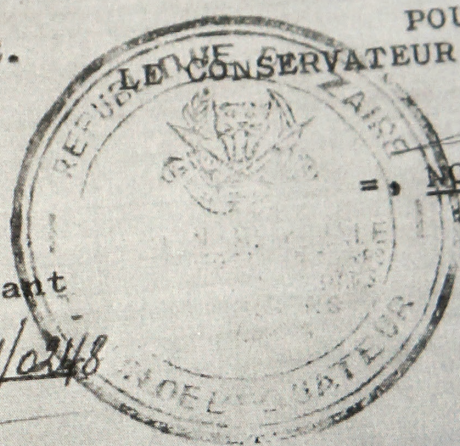
CONTRAT DE CONCESSION ORDINAIRE N°D8/C.O. 443 DU 25 / 01 / 95.
TERME DE BAIL VINGT-CINQ (25) ANS.-

Article 7. L'inexécution ou la violation d'une des conditions reprises ci-dessus entraînera de plein droit la résiliation du présent contrat trois mois après mise en demeure, le concessionnaire ordinaire ne sera fait pas à ses obligations, toutes sommes perçues par le trésor lui restant acquises à titre d'indemnité,

Article 8. Pour tout ce qui concerne l'exécution du présent contrat, parties déclarent élire domicile, LE CONCESSIONNAIRE ORDINAIRE, dans bureaux de la zone de et à INGENDE, LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, dans les bureaux de la Conservation des Titres Immobiliers de la circonscription foncière de Mbandaka à MBANDAKA,

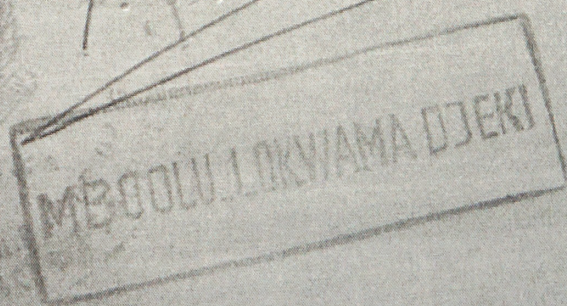
Ainsi fait à MBANDAKA, en double expédition, le 25 / 01 / 1995.-

LE CONCESSIONNAIRE ORDINAIRE.
Pr. *[Signature]*



POUR LA REPUBLIQUE,
LE CONSERVATEUR DES TITRES IMMOBILIERS
[Signature]
NNDI EMPIA, =

Prix de référence et taxes rénumératoires pour un montant total de _____ NZ.-
payé suivant quit.n° 697301/0248
du 20 / 01 / 1995.-
LE COMPATABLE,



pour inscription le 25 janvier 1995
quatre-vingt-quinze
1995
NNDI EMPIA
28/01/95
25 janvier 1995
Conservation des Titres Immobiliers
NNDI EMPIA
Conservateur des Titres

ORIGINAL

74

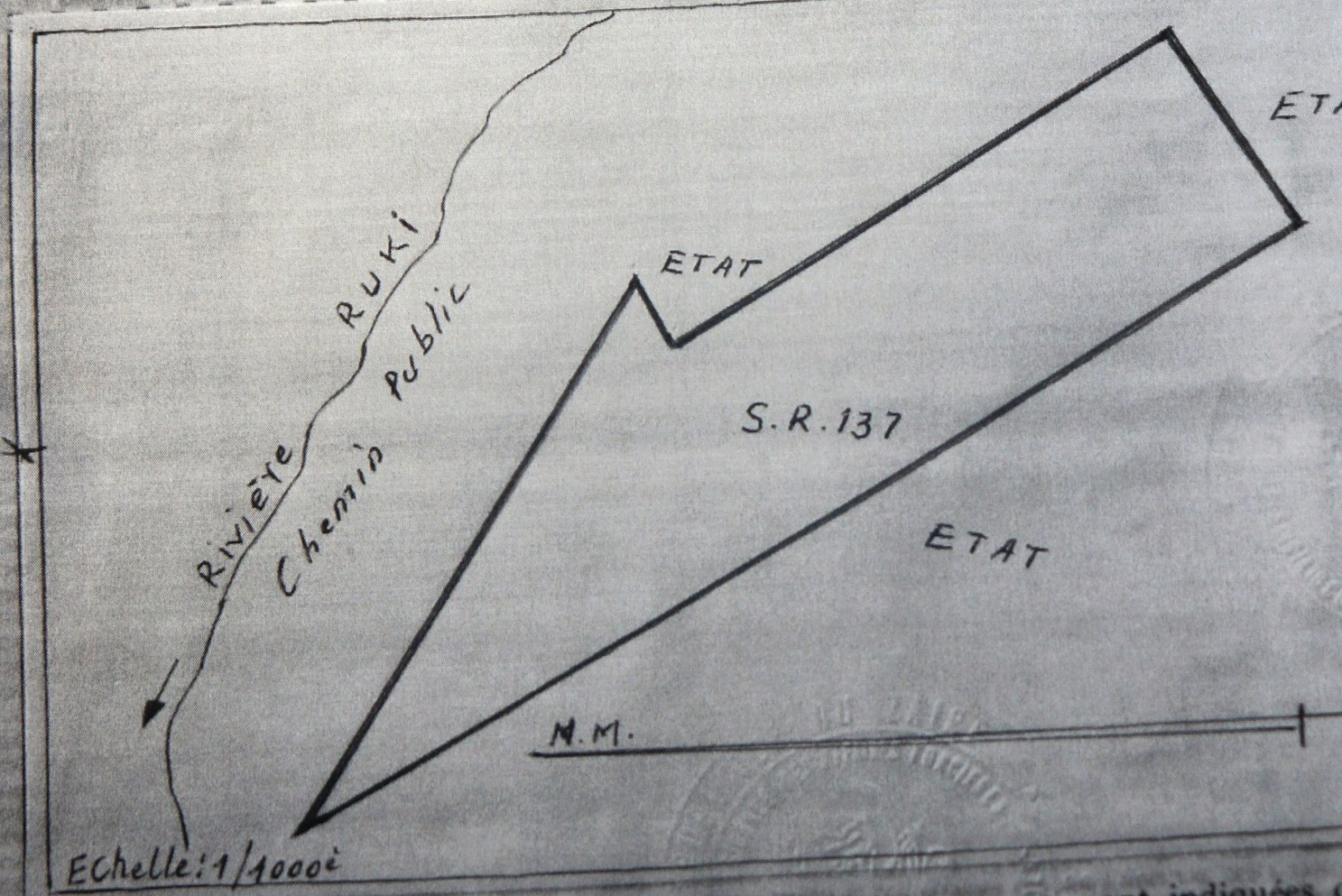
Livre d'enregistrement

Vol. 011 Folio 46.....

Zone de INGENDE

Lieu-dit : Ingende

La société par actions à responsabilité limitée "PLANTATIONS LEVER
RE" en abrégé "PLE" constituée dans le cadre de la législation zaire
dont les statuts et leurs modifications ont été publiés au journal
-officiel de la République du Zaïre numéro douze du quinze juin mil neuf
quatre-vingt-un, inscrite au nouveau Registre de Commerce de Kinshasa
le numéro 2493, ayant son siège social à Kinshasa, 15 avenue Liégeois
Colonel Lukusa BP.8.611 - Kinshasa 1, est titulaire d'une concession
est enregistrée, comme étant, en vertu d'un contrat de concession
conclu avec la République du Zaïre en date du vingt-cinq janvier mil
neuf cent quatre-vingt-quinze, reçu au registre-journal, le vingt-cinq
mil neuf cent quatre-vingt-quinze sous les numéros d'ordre général
spécial DS/C.0.440, pour un terme de vingt-cinq ans, renouvelable
Concessionnaire ordinaire pour un terme de vingt-cinq ans, renouveau
prenant cours le vingt-cinq janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze
qu'au vingt-quatre l'an deux mil et vingt, du fonds indiqué ci-après
une parcelle de terre portant le numéro SR.137 du plan cadastral,
Ingende, zone d'Ingende d'une superficie de trente-sept ares dix cent
d'après le procès-verbal dressé le 12 décembre 1994; propriété de
sur cette parcelle est érigé l'immeuble indiqué ci-après : un bât
usage commercial et ses dépendances.
Les limites, tenants et aboutissants de la parcelle susdite sont
gnés au croquis ci-dessous fait à l'échelle de 1 à 1.000è.



Les charges qui grèvent cette concession, sont indiquées
Etabli à le vingt-six/Janv. mil neuf cent quatre-

Le Conservateur des Titres